



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**Standing Committee on Industry, Science and Technology**

**Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie**

**EVIDENCE NUMBER 109,  
TÉMOIGNAGES DU COMITÉ NUMÉRO 109**

**UNEDITED COPY - COPIE NON ÉDITÉE**

**Tuesday, May 8, 2018 - Le mardi 8 mai 2018**

\* \* \*

⌚ (1900)

[*Français*]

**Le président (M. Dan Ruimy (Pitt Meadows—Maple Ridge, Lib.)):** Bonsoir à tous. J'espère que nous sommes tous de bonne humeur.

Nous allons commencer avec le micro ouvert. Il y a quelques règles à suivre. Quand vous parlez et qu'il vous reste 15 secondes, je vais lever ma main pour vous avertir. En tout, vous avez deux minutes. Je sais que ce n'est pas long, mais plusieurs personnes veulent parler et je dois vous dire que nous allons fermer le micro après deux minutes. Il faut donner la chance à tous de parler. Tous les témoignages seront enregistrés, ce qui sera bon pour notre rapport. Je vais appeler le premier témoin, Nancy Morelli.

[*English*]

Come on up. Welcome to The Price is Right.

[*Français*]

Le micro est là-bas.

[*English*]

**Unknown 1 INDU 109 (As an Individual):** I'm Nancy Morelli. I'm here today representing the Italian-Canadian Community Archives of Quebec. We're a small archive trying to make the documentary heritage of the Italian-Canadian community available.

Archives, I want to remind you, are an important stakeholder in copyright. We're not one of the giants that we've been hearing a lot from today. We may be small, but we have a mighty mandate and we have a lot invested in copyright, because we deal with it every day.

I want to talk a little bit about TPMs. In the 2012 amendments, the ability to circumvent TPMs was removed for all but a very small number of exceptions. It has created a problem within the archives community, because although we have the right within the copyright law to reformat materials that are either obsolescent or in danger of becoming obsolescent, if they're under digital locks with TPMs we cannot unlock those digital locks even to perform those legal purposes which are allowed in the Copyright Act. We believe that it's very important to allow archives certainly to be able to do the things which are allowed under the Copyright Act concerning TPMs.

I think that I want to talk a little bit also about orphan works. Archives have a great number of orphan works. They're works which have unlocatable or unknown copyright owners. We have a lot of them within our institutions. We believe it's important to try to find viable solutions to making these materials available on our websites for part of the documentary heritage.

Thank you.

**The Chair:** Thank you very much. Right on time.

The next person...

[*Français*]

Le prochain témoin est Tyrone Benskin.

[*English*]

Welcome, sir.

**Unknown 2 INDU 109 (As an Individual):** Hello and thank you, committee members.

My name is Tyrone Benskin. I am here as an individual. I happen to be a member of ACTRA and sitting on the ACTRA branch council. As a few of you may know, I'm also a former parliamentarian. I sat on the heritage committee and was actually a part of the committee that studied this act as it was coming into force.

I'm going to basically just underline and I guess reiterate something that Mark Canovali had put forward, which is to remember that the focus and the point of the Copyright Act or *la loi du droit d'auteur* as it's known in French, the right of the author is to protect the right of the authors.

There has been an attempt to sort of find this balance between users and authors. Although I understand where that comes from, the main focus of the Copyright Act has to be to protect the rights of the creators. Without those protections it makes it very hard for those creators to become self-sufficient, to continue to create on their own. Creators includes writers and musicians and so forth, as well as audio-visual creators which this Copyright Act at this point does not cover.

We need to keep the focus on those creators, on the rights of those creators and how we can find ways to make sure that they get the best use out of their products, out of their creations and that consumers have the best quality and the best access to those creations.

Thank you.

🕒 (1905)

**The Chair:** Thank you very much.

[Français]

Bonsoir.

**Unknown 3 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir, je suis journaliste à *La Presse*.

Évidemment, vous avez su ce qui s'est passé aujourd'hui. Je ne veux pas vraiment me prononcer parce que je serais un peu en conflit d'intérêt puisque si je veux écrire là-dessus, je ne devrais pas trop parler. Je vous dis quand même que j'appuie totalement ce que la présidente, de la Fédération nationale des communications, Mme Saint-Onge a soutenu.

Ce qui se passe dans la presse écrite, en ce moment, est complètement relié au phénomène de l'Internet et les contenus de qualité qu'ils soient dans le domaine: de la musique, de l'audio-visuel, de la presse écrite, de la littérature scientifique, de l'information en général ou de l'éducation. Ce déclin s'est amorcé depuis à peu près 18 ans, et va se poursuivre s'il n'y a pas de changements majeurs, et qu'il n'y a pas de volonté politique de la part du gouvernement actuel ou des gouvernements subséquents. Les politiciens sont en charge de refondre cette loi sur les droits d'auteur et revoir les autres politiques culturelles contraignantes par rapport à Google, Amazon et Facebook. Ces gens ne partagent pas, et ils empêchent impunément à partir de l'extérieur de ce pays. Je pense que ce gouvernement et les gouvernements subséquents en porteront la responsabilité.

**Le président:** Merci, beaucoup.

J'invite Julien Bidar à prendre la parole.

**Unknown 4 INDU 109 (à titre personnel):** Bonjour, je vous remercie de me recevoir.

Je suis Julien Bidar, président des éditions Outloud. Outloud est une compagnie d'édition fondée il y a quatre ans. Notre mission est de valoriser et de stimuler la création de contenu canadien. En tant qu'éditeurs, nous dépendons directement de la Loi sur le droit d'auteur et de l'environnement que cette loi va créer pour nous. Pour reprendre les mots des ministres Joly et Bains: « [...] un régime de droit d'auteur efficace devrait favoriser un marché et un environnement où les utilisateurs ont accès à du contenu à des fins d'information et de divertissement, d'éducation et de patrimoine culturel. » Ceci tout en permettant aux créateurs de traduire leurs réussites en façon de gagner leur vie. En ce sens, j'ai constaté plusieurs inefficacités dans la Loi sur le droit d'auteur telle qu'elle est rédigée actuellement.

Le premier point que nous avons soulevé précédemment c'était les dysfonctionnements de la Commission du droit d'auteur du Canada, je ne veux pas prendre trop de temps là-dessus. Il y a plusieurs pistes de solutions qui ont été évoquées dans des recommandations faites par la Canadian Music Policy Coalition.

Le second point concerne l'importance de moderniser la Loi sur le droit d'auteur pour que celle-ci soit en phase avec les réalités du marché et les habitudes de consommations des utilisateurs. Deux points à ce sujet me semblent importants. Le premier concerne la copie privée. Je me demande comment il est concevable que le régime sur la copie privée se soit arrêtée à percevoir des redevances sur les CD et les DVD vierges, alors qu'on ne consomme plus vraiment la musique sur ces supports là et que cela a évolué à l'utilisation des téléphones cellulaire et des baladeurs numériques, par exemple. Pour moi, l'argument selon lequel la facture serait passée au consommateur si on percevait des redevances sur ces supports n'est pas nécessairement valable puisqu'une étude en Europe démontre qu'un téléphone cellulaire se vend le même prix qu'une redevance soit perçue ou non. Le second point cerne les intermédiaires, nous en avons déjà parlé longuement. Il serait bien qu'on puisse trouver une solution à ce sujet.

🕒 (1910)

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Pierre-Michel Tremblay, vous avez la parole.

**Unknown 5 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir. Mon nom est Pierre-Michel Tremblay. Depuis plus de 30 ans j'écris pour le théâtre, la télévision, les spectacles d'humour et dans une moindre mesure, pour le cinéma. Les premiers secteurs cités m'occupent déjà passablement. Au cours de ces 30 et quelques années, il m'est souvent arrivé de pouvoir pratiquer mon art grâce au droit d'auteur. Lorsque nous écrivons sur un projet qui n'existe pas encore dans l'espace public, cela génère bien peu de revenus. Ce sont les oeuvres qui circulent et qui sont diffusées qui aident à créer celles à venir, grâce, en grande partie, au droit d'auteur. Si je viens vous parler ce soir, c'est que j'estime essentiel de rappeler au gouvernement que les créateurs ont besoin d'une loi sur le droit d'auteur qui les protège, qui leur assure de pouvoir continuer de créer malgré les bouleversements causés par l'arrivée du numérique et que c'est ce que les créateurs attendent de l'examen de la Loi.

Imaginons une profession où pendant plus de 30 ans, un professionnel ne verrait presque aucune amélioration liée à la hausse de ses revenus. Cela semble impensable pour la grande majorité des professionnels, et pourtant c'est ce que mes collègues auteurs et moi vivons. Pire encore, nos revenus liés à nos droits ont baissé depuis la modernisation de la Loi en 2012 qui a surtout reconnu une foule d'exception au droit d'auteur, notamment à certains établissements d'enseignements qui ont ainsi privé les auteurs de la rémunération qui devait découler de l'utilisation de leurs oeuvres. Il faut profiter de l'examen entrepris pour corriger la situation afin que la Loi fasse ce qu'elle est censée faire, c'est-à-dire protéger les auteurs et leur donner les moyens de continuer de créer et ainsi contribuer à la culture québécoise et canadienne qui est reconnue internationalement. Je vous remercie de m'avoir écouté.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Martin Vallières.

**Unknown 6 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir. Je m'appelle Martin Vallières, vice-président aux Éditions CEC, secteurs primaire et secondaire. Je m'occupe aussi du développement numérique.

Je suis très préoccupé par l'univers numérique, incluant la question des exceptions en éducation. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais le gouvernement du Québec a annoncé récemment un investissement de 168 millions de dollars dans un plan d'action numérique en éducation. Et d'ici cinq ans, ce sera près de 1 milliard de dollars qui seront investis dans ce plan d'action, en infrastructure et en formation. Pour nous, c'est important.

La question de l'univers du numérique qui est à nos portes, ce n'est pas à nos portes, c'est dans nos écoles. Et cela va s'accélérer de manière significative. Vous savez, il y a une tendance que vous connaissez probablement, ce sont les plateformes numériques de partage de contenu entre les élèves et les enseignants, les étudiants et les professeurs. C'est pas mal à la mode et cela va certainement aller en grandissant avec des compagnies comme Google, qui offrent des plateformes de partage et bien d'autres. Même les commissions scolaires ont leurs propres plateformes.

Imaginons tout cela avec les exceptions en éducation dans la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans ce contexte, il m'apparaît évident que ces systèmes, ces facilitateurs de diffusion de contenu peuvent mettre en péril la capacité d'une maison d'édition, qui est un lieu privilégié à la création, de récupérer ses investissements, qui deviennent de plus en plus colossaux à cause justement de l'univers du numérique.

Nous en voulons plus, les consommateurs en veulent plus. Cela prend du contenu multimédias et plein d'autres choses. Ces créateurs, nos auteurs ont droit aussi à leur juste part. Si nous ne retirons pas les exceptions en éducation, je crois que c'est ce qui va arriver. N'oublions pas aussi l'éducation à la citoyenneté à l'école. Quelle éducation souhaitons donner à nos jeunes lorsque notre propre loi valorise l'utilisateur-consommateur plutôt que le créateur et le patrimoine culture. Valoriser le savoir ne commence-t-il par respecter le droit d'auteur sans exception.

**Le président:** Merci beaucoup.

Mme Emanuelle Bruneau.

**Unknown 7 INDU 109 (à titre personnel):** Bonjour. Je m'appelle Emmanuelle Bruneau des Éditions CEC, éditeur

scolaire, quoi qu'il y aie le secteur collégial. Nous publions aussi pour notre clientèle hors-Québec.

Une société innovante qui a l'ambition de vouloir se démarquer culturellement, qui valorise la création de contenus originaux et veut prendre sa place dans une économie du savoir ne peut se permettre d'avoir une *Loi sur le droit d'auteur* qui ne protège pas à leur juste valeur les auteurs et les contenus. Il est malheureux de constater que la loi actuelle ne crée pas un environnement sain, propre à l'investissement et à la création. La loi porte préjudice à tous les acteurs de l'industrie de l'édition. À court terme, ce sont les auteurs, les éditeurs et des diffuseurs qui en ont le plus souffert; à long terme — il est important de se le rappeler, de le constater — ce seront les utilisateurs canadiens qui se poseront trop tard la question: pourquoi n'a-t-on plus de contenu canadien? Les cultures francophone et anglophone du Canada sont menacées.

À l'heure où la littératie est un enjeu, un défi canadien, la préoccupation du gouvernement doit être de s'assurer que tous les rouages en place fonctionnent de concert pour que nous nous dirigeons dans la même direction. La loi a créé un déséquilibre injustifié et fait du Canada un pays favorisant un cadre législatif inéquitable dont l'application reste floue et arbitraire sur un principe aussi important que l'utilisation équitable et qui fait fi des principes mêmes du droit d'auteur. Nous aurions certainement souhaité se démarquer autrement. Il est temps de revenir à un équilibre juste pour tous. Au Québec, nous avons la chance d'avoir Copibec qui donne un cadre à la gestion des reproductions. Il serait souhaitable que nous nous posions les mêmes questions pour le reste du Canada.

🕒 (1915)

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Elaï McLaren.

[English]

**Unknown 8 INDU 109 (As an Individual):** Good evening.

I teach Canadian literature at McGill University. I'm the author of an academic book on the History of Copyright in Canada. I was also the editor of a scholarly journal for five years and I know that revenue streams are important to publishing.

Nevertheless, I would like to speak in favour of fair dealing.

Last month I published the results of a two-year study. The article is called Copyright and Poetry in 21st century Canada and it appeared in the Journal of Canadian Literature. The basic questions behind the study were:

- 1) How do Canadian poets make their living?
- 2) Does fair dealing deprive them of their livelihood?

I worked with a team of four research assistants. Our method was to read contemporary poetry, reach out to the authors to share our readings, and then invite them to take our on-line survey. The method was effective in reinforcing an important principle: poets and teachers of poetry are not enemies. We are partners in maintaining the culture of poetry in this country.

Forty-eight poets responded to our survey. Their annual income earned as a writer, on average, was about \$13,000 a year or 18% of their total household income. It came from the following sources listed in order of importance. Over two-thirds of what they earned came from government grants then writer-in-residency programs. After that, public readings, then editing, jury work, public lending right, and after that, royalties on book sales, payments from magazines, and payments from copyright collectives.

On average, what percentage of the poet's household income came from commercial sources governed by copyright? Around 2%.

My conclusion is that poets today do not derive much income from the free market. Meanwhile, fair dealing provisions for education help us poetry.

I'd like to ask the committee if you're going to hear from more teachers and professors over the course of your consultations because there are none speaking today.

Thank you.

**The Chair:** Thank you.

Sylvie Van Brabant.

[*Français*]

**Unknown 9 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir, je suis Sylvie Van Brabant, présidente fondatrice des Productions du Rapide-Blanc depuis 1984. C'est une compagnie de production de documentaires ayant mérité de nombreux prix ici et ailleurs, reconnue pour la qualité de ses oeuvres et pour l'impact social indéniable à travers le marché des salles de cinéma et le milieu institutionnel et éducatif.

Nous participons à de nombreuses projections suivies d'une période de questions et réponses. Nous vendons aussi nos films aux consommateurs et au milieu éducatif et institutionnel.

À titre d'exemple, en 2010, nous avons distribué le film *Chercher le courant*, un film avec Roy Dupuis qui questionne l'aménagement de la rivière Romaine et présente des solutions sur les énergies vertes au Québec. Ce film a fait 146 ventes en milieu éducatif et institutionnel pour un total de 23 150 \$. C'était avant la loi du gouvernement Harper qui est venue tuer le marché éducatif pour nous au Canada.

Quatre ans plus tard, en 2014, nous savons fait la distribution du long métrage de Dominic Champagne, *Anticosti, la chasse au pétrole extrême*. Le film avait le même potentiel pour intéresser les anciens éducatifs au Québec et au Canada, mais le marché n'était plus le même. Ce film a fait 17 ventes institutionnelles pour un total de 3 325 \$, ce qui constitue une perte de 20 000 \$, une somme qui aurait été très bénéfique pour une PME comme la nôtre. Il n'est plus possible d'engager une personne à temps partiel pour faire le travail de distribution chez nous.

D'autres films aussi importants sur le plan éducatif tels que *Le Nord au coeur*, avec le géographe Louis-Edmond Hamelin, *Le chantier des possibles* suivant l'évolution du bâtiment fait à Pointe-Sainte-Charles dont on parle beaucoup ces jours-ci ont souffert du même phénomène.

Les ventes ne sont plus au rendez-vous. Les professeurs achètent les films chez Archambault au tarif de 25 \$ au lieu du tarif institutionnel de licence de 250 \$.

En 2016, j'ai suivi un atelier sur la distribution avec le groupe américain Bond/360 installé à New York qui distribue une quarantaine des meilleurs documentaires produits dans les dernières années. ce sont des documentaires comme les nôtres abordant des enjeux de société et qui sont donc importants pour le milieu éducatif et institutionnel. Ils m'ont confirmé que le tiers de leur revenu provenait du marché éducatif institutionnel aux États-Unis, un marché qu'il faudrait pouvoir retrouver ici au Canada.

Merci de votre écoute.

🕒 (1920)

**Le président:** Merci beaucoup. La parole est à Mélikah Abdelmoumen.

**Unknown 10 INDU 109 (à titre personnel):** Je m'appelle Mélikah Abdelmoumen. Je suis écrivaine, chercheuse, éditrice et enseignante.



Je fais tous ces métiers à la fois, à la pige, pour compléter les revenus quasi absents tirés de mes livres, qui sont au nombre de neuf, dont deux ont été publiés en France, un a gagné au Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean, et un autre a été finaliste au Prix littéraire des collégiens.

Je vous partage un exemple concret et, en cela, je ressemble à beaucoup d'autres de mes collègues qui sont les plus mal pris d'entre nous. Mon dernier livre, qui connaît un bon succès en ce moment et qui a une bonne reconnaissance, m'a coûté cinq ans de travail. Si je vends 1 000 exemplaires, j'obtiendrai un revenu de moins de 2 500 \$ pour 5 ans de travail. Ce livre a une visée pédagogique et sociale, puisque c'est un récit qui lutte contre l'exclusion, la xénophobie et la discrimination sociale, inspirée de mon expérience de l'immigration en France, où j'ai vécu pendant 12 ans, et défendant ce que je pense être les valeurs dont le Canada se dit être le fier représentant. Mon seul espoir est qu'il tire assez de revenu pour trouver le temps d'en écrire un autre, et qu'il se retrouve au sein de programmes d'enseignement, en tout ou en partie, et diffusé au maximum.

Justement, le fait qu'il soit propice à l'enseignement sera précisément la raison qui fera que je n'en tirerai pas de revenu, à moins que le gouvernement rectifie la situation. Pour ce faire, il doit redéfinir le terme « éducation » de l'article 29 de la loi pour mettre fin à l'utilisation abusive de nos oeuvres. Avec cette modification, les écrivains comme moi pourront recommencer à obtenir des redevances significatives versées par des sociétés de gestion collective comme Copibec.

En tant que chargée de cours, donc professeure, à l'UQAM, je déclare scrupuleusement les copies que je fais de chaque texte que j'enseigne, parce que sans ce matériau qui a coûté temps, sueur et travail aux écrivains, je n'aurais tout simplement pas de matière à transmettre. Les étudiants à qui je l'ai expliqué ont réagi favorablement, considérant qu'il en allait de la survie non seulement des écrivains qu'ils lisaient, mais du coeur même de leurs études. J'aimerais que la loi ait le courage de ne pas trahir ces citoyens en devenir, à qui nous tentons d'enseigner la valeur du travail intellectuel et le respect du travail d'autrui; bref, d'en faire des citoyens responsables et respectueux des valeurs que notre société est censée défendre.

**Le président:** Merci beaucoup.

Luc Fortin, vous avez la parole.

**Unknown 11 INDU 109 (à titre personnel):** Merci de nous accueillir en cette fin de journée.

Je me nomme Luc Fortin. Je suis un musicien professionnel, un guitariste. J'ai publié au cours de ma carrière sept albums de musique de niche, c'est-à-dire de la musique instrumentale du monde de jazz, ou *world jazz*. Ces albums sont distribués numériquement dans le monde entier sur des dizaines de plateformes. Je ne reçois à peu près rien comme droits suite aux enregistrements sonores diffusés numériquement, soit à peu près 2 \$ par trimestre, ce qui ne permet pas d'investir dans de futurs projets.

Cela, même malgré le fait qu'un de mes albums a atteint un rang assez intéressant aux palmarès de iTunes, à un moment donné, dans la niche *world music*. À quoi bon investir dans du contenu original, si, une fois sur Spotify, on pourrait l'écouter des milliers de fois pour rapporter seulement quelques dollars aux ayants-droits. Les compositeurs y perdent beaucoup, et les interprètes qui avaient droit à la rémunération équitable pour la diffusion à la radio ne touchent à rien pour les diffusions sur Spotify, iTunes Music, etc.

Donc, on se rend compte aussi que la diversité et l'originalité sont noyées dans une nébuleuse infinie d'oeuvres accessibles presque gratuitement, mais qui ne génèrent à peu près aucun revenu aux ayants-droits. À ce compte, de longues et fructueuses carrières de créateurs originaux et d'innovateurs deviendront une rare exception, malheureusement. Il était possible de vivre, même modestement, d'une musique dite de niche sans nécessairement viser un grand succès commercial. Il y avait un genre de classe moyenne de musiciens qui touchaient à des revenus décentes quand leur musique était vendue et diffusée, même à une échelle modeste.

Aujourd'hui, les inégalités typiques d'un capitalisme extrême se sont reproduites en musique avec le 1 % des ultra riches qui laissent des miettes aux 99 % qui restent. Je vais citer, avec la permission de l'auteur — et je j'utilise ici l'exception d'éducation — le chroniqueur musical montréalais, Alain Brunet, qui a publié un livre qui s'appelle *La*

*misère des niches*: Spotify, Netflix et Amazon offrent à leurs utilisateurs des millions de contenus, YouTube et Facebook mettent en circulation des milliards de vidéos... créés par des centaines de milliers d'amateurs ou de professionnels paupérisés.

🕒 (1925)

**Le président:** Merci, mais nous devons vous couper la parole. Je m'excuse, mais d'autres personnes veulent témoigner.

Monsieur Pierre Lapointe, vous avez la parole.

**Unknown 12 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir, je m'appelle Pierre Lapointe. Je suis auteur-compositeur et coproducteur de spectacles.

J'ai 37 ans, j'ai commencé dans ce métier en 2001 et j'ai vu mon domaine d'exercice se détériorer de façon phénoménale depuis les 18 dernières années. Pour vous donner un exemple concret, j'ai eu un grand numéro un francophone au Canada avec *La forêt des mal-aimés*, en 2006. On parlait de 32 000 copies en une semaine, ce qui était extraordinaire. J'ai eu un numéro un en 2017, au mois d'octobre dernier, alors que j'ai sorti mon dernier disque, *La science du coeur*. Un numéro un au Canada en 2017 en tant que francophone, cela veut dire 5 600 copies. Huit mois après, on arrive à peu près à 20 000 copies. Pour un album comme *La forêt des mal-aimés*, en 2006, on parle de 200 000 copies.

À l'époque, on pouvait compter sur le spectacle et sur le disque pour avoir des revenus. Aujourd'hui, il n'y en a pas. Je ressens un sentiment d'urgence qui est très fort et je ne le vois pas chez le gouvernement, qu'importe celui qui est en place, que ce soient les conservateurs qui étaient là avant ou les libéraux en ce moment. Je trouve absolument aberrant que les gouvernements ne protègent pas les créateurs canadiens. Nous sommes une petite nation à l'échelle du monde, et si on ne valorise pas les créateurs canadiens, dans quelques années, on va s'en morde les doigts.

Vous avez le pouvoir de changer les choses. Faites-le rapidement. Spotify vient d'entrer en bourse. Avez-vous idée de la valeur du logo de Spotify? Avez-vous essayé de quantifier ce que vaut le contenu canadien qu'il n'ont pas payé aux créateurs canadiens pour augmenter la valeur du logo de Spotify? Pensez à iTunes et à Youtube. Ils rient de nous. C'est de l'argent qui sort du Canada et qui ne revient pas dans les poches des Canadiens.

Je veux juste vous dire: bougez vite, parce que, moi, je réussis encore à bien vivre avec les droits d'auteur, mais, avec un million d'écoutes sur Spotify, j'ai touché 500 \$. C'est 500 \$ pour un million d'écoutes. Si je touche 500 \$ avec un million d'écoutes, je ne vous parle même pas des autres qui sont moins connus que moi. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

**Le président:** Merci.

David Bussièrès, vous avez la parole.

**Unknown 13 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir, je m'appelle David Bussièrès. Je suis auteur-compositeur-interprète au sein du duo Alfa Rococo et je suis aussi fondateur et porte-parole du RAM, le Regroupement des artisans de la musique.

J'aimerais aussi, dans le même ordre d'idée que M. Pierre Lapointe avant moi, donner mes chiffres. J'ai fait une rigoureuse recherche avec mes relevés de redevance par rapport à une chanson pour en arriver au fait que, après avoir généré 30 000 écoutes sur Spotify, nous avons reçu 8,50 \$, alors que nous possédons la totalité des droits d'auteur. En voulant répondre à la question: combien vaut un *stream*? J'en suis arrivé à ce chiffre: 0,03 ¢ par écoute. Sur Youtube, après avoir généré 60 000 vues, nous avons reçu 151 37 \$, soit 0,05 ¢ par vue.

Nous pouvons constater, comme le disait M. Lapointe avant moi, que, lorsque les ventes de disques physiques et numériques seront complètement disparues, et ce jour est à nos portes, les redevances en droits d'auteur seront loin de combler le manque à gagner. Le *streaming* est un système parfait pour l'utilisateur. Qui ne rêve pas d'avoir la



discothèque mondiale au bout de ses doigts? Pour les artistes et l'industrie, c'est autre chose. Si on est une star internationale propulsée par un *major* et que l'on génère un milliard d'écoutes par chanson, cela va encore, mais si on crée de la musique au Canada, et de surcroît, de la musique francophone au Québec, ou même les plus grands succès peinent à générer un million de *stream*, dû à la grandeur limitée de notre marché, c'est une catastrophe.

Je crois que la réforme de la Loi sur le droit d'auteur est une question de vie ou de mort pour les artistes d'ici. Cela presse et elle devrait s'accompagner également d'une réforme de la Loi sur les télécommunications et d'une mise à jour du régime de copie privée afin que les fournisseurs d'accès Internet et les fabricants d'appareils soient également dans l'obligation de contribuer à la rétribution des créateurs d'ici. Les gens n'ont jamais dépensé autant pour avoir accès à de la musique. Leur argent va malheureusement vers des corporations qui font d'énormes profits sur le dos des créateurs.

🕒 (1930)

**Le président:** Merci beaucoup.

Adam Lackman, vous avez la parole.

[English]

**Unknown 14 INDU 109 (As an Individual):** My name is Adam Lackman. I ran a platform called TV add-ons. You may or may not have heard of it. Last summer Bell, Videotron, TVA, and Rogers initiated a lawsuit against me. They were able to get an *ex parte* motion that allowed them to receive an Anton Pillar order, which allowed them to enter my home, seize every bit of my property of value, and that was it. Six days later we had an appearance in court. I won. The judge said that the true purpose of the search was to destroy my livelihood and not actually to enforce copyright.

The issue in Canada is that... In the United States there's the DMCA process, which mandates a take-down notice system, meaning if you run an online platform and end-users, regular people, put up something infringing, they have to notify you before initiating legal action. My platform did not host any content. It did not link to any content. What my platform offered was the ability for software developers to upload apps which would scrape content from external sources, unaffiliated online sources. So you could make an app that would scrape YouTube content and display it on your TV. You can make an app that would show Donald Trump's tweets on your TV every time he would tweet.

Basically we had over 1,500 add-ons on the system and supposedly, according to them, fewer than 12 were infringing. Nonetheless, even after we won in court on a Sunday after Canada Day, they received a stay of execution. The stay of execution meant they didn't have to return any of my property until the appeal. The appeal took about six months to be heard. By then I was already about \$200,000 in legal fees, even though we had won initially in court. We actually had to go to Ottawa for the stay of execution hearing.

We eventually went to the appeal. We lost the appeal. It took months for us to find out. Without a notice system in Canada there's nothing protecting legitimate, honest, neutral online platforms from being pursued by copyright bullies who look to maintain their monopolies while they take advantage of Canadian content creators and whatnot.

Thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much.

Matis Allali .

[Français]

**Unknown 15 INDU 109 (à titre personnel):** Bonsoir, je m'appelle Matis Allali. Je suis le secrétaire général de la FAÉCUM, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. Nous représentons les 40 000 étudiantes et étudiants de premier cycle aux études supérieures de l'Université de Montréal.

Vous aurez compris que je suis ici pour vous parler de l'exception concernant l'utilisation équitable à des fins

pédagogiques. Je ne m'éterniserai pas sur les raisons pour lesquelles cette exception-là doit être conservée. Je vais plutôt revenir sur les arguments qui sont souvent servis quand on dit qu'on doit la retirer.

On entend très souvent que l'utilisation équitable à des fins pédagogiques fait diminuer les revenus des créateurs et fait en sorte que les universités dépensent moins pour les matériels qui font l'objet du droit d'auteur.

Laissez-moi vous rassurer. Cette année, à l'Université de Montréal, 3 millions de dollars seront investis afin d'acheter des matériels qui font l'objet du droit d'auteur, soit 500 000 \$ de plus que l'année dernière. Donc, malgré l'utilisation équitable à des fins pédagogiques, on augmente les budgets d'achat des matériels qui font l'objet du droit d'auteur. Dans la même veine, je vous rappellerais que, en 2015, les manuels académiques représentaient encore la deuxième catégorie des monographies les plus achetées au Canada.

Cela dit, protéger les droits des créateurs de contenu est une question importante. Leur précarité financière est importante. Cependant, la solution ne réside pas dans les poches des étudiants. Ce sont des étudiants et des étudiantes qui vivent aussi des situations de précarité financière. Ce n'est pas en fouillant dans les poches des gens qui ont de la misère à joindre les deux bouts qu'on va corriger la situation des autres personnes dans la même situation. Je pense qu'on peut réfléchir à cette situation sans retirer le principe de l'utilisation équitable à des fins pédagogiques et qu'on peut faire mieux.

En 2004, une décision de la Cour suprême du Canada, dans le cas de Canadienne Ltée contre le Barreau du Haut-Canada, réaffirmait que la Loi sur le droit d'auteur se doit de créer un équilibre entre le droit des créateurs et le droit des utilisateurs. C'est exactement pourquoi il faut conserver l'utilisation équitable à des fins pédagogiques. Cette exception préserve l'équilibre entre le droit des créateurs et le droit des utilisateurs.

Ce n'est pas en fouillant dans les poches des étudiants qu'on va régler la situation des besoins des créateurs.

🕒 (1935)

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous allons poursuivre avec M. Jean Lachapelle.

**Unknown 16 INDU 109 (à titre personnel):** Monsieur le président, madame, messieurs, membres de ce Comité, mon nom est Jean Lachapelle. Je suis à la fois éditeur et propriétaire d'une PME dans le monde de l'édition de matériel didactique pédagogique pour les enfants de la petite enfance, du primaire et du secondaire particulièrement.

Nous sommes ici réunis pour procéder à une révision de la loi adoptée en 2012. En 2012, en aucun temps tous les acteurs de la chaîne du livre n'ont demandé de chambarder un des fondements même de notre société qu'est le respect du droit d'auteur, et ce droit protège les créateurs de contenus intellectuels pédagogiques et de toutes les sortes, de tous les genres de littérature qu'on peut retrouver. Toutes les exceptions qui ont été insérées dans la loi de 2012 ont eu une portée nocive dévastatrice pour le monde de l'édition. Notre profession en a beaucoup souffert et en souffre encore. On en a parlé avant moi, la fameuse exception pour utilisation équitable à des fins d'éducation, elle est responsable à elle seule de pertes de 30 millions de dollars pour la reproduction d'extraits d'oeuvres effectués dans les réseaux scolaires, que ce soit au Canada ou au Québec.

Je veux juste faire un lien avec Copibec, la société de gestion collective des droits d'auteur, qui a aussi une relation de partenariat avec Access Copyright, que vous connaissez sûrement dans le reste du Canada. Les redevances de Copibec versées aux auteurs ont baissé de 15 % depuis le début et, dans le reste du Canada, les redevances versées par Access Copyright ont chuté de 80 %. Alors je pense que de tels chiffres démontrent qu'il faut protéger le monde de l'éducation.

**Le président:** Merci beaucoup.

Julie Barlow.

[English]

**Unknown 17 INDU 109 (As an Individual):** Good evening. I'm a non-fiction writer and a magazine journalist and I've been a freelance writer for 25 years now and earning most of my money from copyrighting. Really what I wanted to do and many people have mentioned some of the figures about the decreases in revenues from copyrights since 2012. I just wanted to speak to you a little bit about how concretely that plays out.

For a writer like me where I began as a magazine journalist, I sold first rights for my work which means that people who bought the first rights were able to publish what I wrote by preserves of the copyright which is my property. Some people own buildings. I own property. It's called copyright.

What's happened since the beginning of let's say the mid 1990's, late 1990's, early 2000's is called a rights grab in the magazine industry which means that in effect I'm forced to sell that copyright without any more money. By the way, the amount that a freelance journalist earns for pay now, the starting amount is the same as it was in the 1970's. There's a pressure on industry. No increase in revenues and writers are forced to sell all of their copyright in one shot in these contracts that take everything including moral rights which means people can buy my work and can do whatever they want with it. That's the situation for freelance writers right now.

I'm also a non-fiction book author. Of course, most of my revenue as a book author comes from book advances which are just copyright royalties ahead of time. The situation in the book world means that a writer like me .... If I Google one of my books and my books have been good sellers, enough for me to earn a decent living, I find a quarter of those google entries illegal downloads. This in an industry again where book advances are falling and there's less money to begin with.

Thank you.

🕒 (1940)

**The Chair:** Thank you very much.

Our last speaker, David Murphy.

[*Français*]

**Unknown 18 INDU 109 (à titre personnel):** Bonjour.

Mon nom est David Murphy. Je suis éditeur de musique dans la région de Magog. J'ai une centaine de clients et je représente des gens allant de Gilles Vigneault à Marie-Mai et des entreprises comme L'Équipe Spectra et ComediHa! à Québec. Je représente donc des auteurs, des compositeurs et des producteurs de films et de télévision.

L'environnement dans lequel nous évoluons est incertain et c'est causé par les délais nécessaires à la Commission du droit d'auteur à prendre ses décisions. Je pense que cela a été mentionné à plusieurs reprises, mais je tenais à le souligner parce que c'est nocif pour des entrepreneurs comme moi qui attendent des années avant de percevoir des redevances. C'est également nocif pour les utilisateurs. Ils entreprennent l'utilisation et ils ne savent pas exactement quel montant de redevances ils payeront.

Le principe de base dans la Loi sur le droit d'auteur est une utilisation appelle un paiement. En copie privée, c'est exactement la même chose. Un régime a été créé en 1996 qui s'appliquait — en fait, il en n'existe plus — aux CD et aux DVD. Nous souhaitons maintenant l'étendre où il y a des utilisations et de la copie privée, soit les cellulaires, les ordinateurs portables et les tablettes. Quelqu'un dans la salle a parlé de l'étude européenne, que j'ai lu également, où l'ajout de...

**Le président:** Il vous reste 10 secondes.

**Unknown 18 INDU 109:** Merci.

**Le président:** Merci beaucoup, tout le monde.

C'est difficile. Nous avons beaucoup de choses à faire et il y a plusieurs témoignages. Nous voulons entendre le plus possible de gens. Tous les témoignages d'aujourd'hui sont enregistrés. Nos analystes font un très bon travail pour récupérer l'information.

Si vous voulez, vous pouvez soumettre sur le site Web un bref mémoire. Il est important pour nous d'entendre le plus de gens possibles.

Merci beaucoup, tout le monde et bonne soirée.